

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 06-2008

**concernant la gestion et les comptes 2007
de la Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale de gestion :

le 16 avril 2008

St-Légier-La Chiésaz, le 7 avril 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2007 à CHF 5.- par habitant, lors de l'adoption du budget 2007 par les Conseils communaux dans le courant de décembre 2006.

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2007 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2007
- ⇒ Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexes : Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2007
Comptes et bilan 2007

Municipal délégué : M. de Gautard, Syndic

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes du district, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif (CA)

La CIEHL est gérée par un CA désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. La composition du conseil est la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Henri Mérinat
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Gaston Barman
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Genton
Montreux	Pierre Salvi
St-Légier-La Chiésaz	Jean de Gautard
La Tour-de-Peilz	Nicole Rimella
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elle a été assurée de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2007 : présidence par M. Salvi, syndic de Montreux
vice-présidence par M. de Gautard, syndic de St-Légier-La Chiésaz
- Dès le 1^{er} juillet 2007 : présidence par M. de Gautard, syndic de St-Légier-La Chiésaz
vice-présidence par Mme Rimella, syndic de La Tour-de-Peilz

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basés sur l'année législative, ont été assurés de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2007 : président, M. Marcel Lacroix, conseiller communal à Montreux
rapporteur, M. Denis Golaz, conseiller communal à Montreux
- Dès le 1^{er} juillet 2007 : président, M. Patrick Bays, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz
rapporteur, Mme Anne Morier, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz

ACTIVITÉS 2007

Le CA s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année écoulée. Outre le traitement des affaires courantes (comptes, budget), le CA s'est plus particulièrement penché sur le lancement du projet d'agglomération "urbanisation-transports" et notamment sur la question du financement d'une pré-étude.

Projet d'agglomération "urbanisation-transports"

Pour mémoire, le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social. Dans le cadre des projets d'agglomération "transports et urbanisation", il est possible, sous réserve de diverses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

La Confédération a fixé un délai au 31 décembre 2007 aux communes désireuses de s'annoncer pour développer un tel projet.

Cette problématique a été abordée, début 2007, par la Conférence des syndics du district de Vevey (CSD) et les municipalités ont été consultées sur le lancement d'un projet d'agglomération "transports-urbanisation". Sur la base de cette consultation, la CSD a confirmé sa volonté de s'annoncer auprès de la Confédération d'ici fin 2007.

Le contenu du Plan directeur régional, approuvé fin 2002 par le Conseil d'Etat, ne correspondant pas aux exigences de la Confédération en matière de projet d'agglomération, notamment dans le domaine "transports", le lancement d'une pré-étude a donc été décidé pour pouvoir développer à terme un véritable projet d'agglomération reconnu par la Confédération.

Pour ces raisons, et s'agissant d'un projet d'intérêt public à caractère régional, le CA a proposé, dans le cadre de l'élaboration du budget 2008, d'affecter un montant de Fr. 100'000.- pour cette pré-étude.

Cette pré-étude constitue donc une première phase d'étude qui doit permettre de définir le cadre du projet, d'identifier les axes de travail à développer et au terme de laquelle, les autorités seront appelées à se déterminer sur la suite à donner.

Fin 2007, les dix conseils communaux de la Riviera ont accepté, à l'unanimité le budget 2008 de la CIEHL, et partant le crédit d'étude.

Compte tenu de cette décision positive, la CSD a rédigé un courrier à l'attention de la Confédération et du Canton, pour annoncer la volonté de la région de se lancer dans un projet d'agglomération. Le délai fixé, par la Confédération, au 31 décembre 2007 a donc été respecté.

Comptes et budget

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 25 avril 2007 pour l'examen des comptes 2006 et le 3 octobre 2007 pour l'examen du budget 2008. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes du district.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2006 et le budget 2008 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

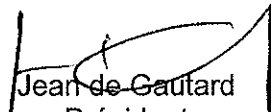
COMPTES 2007

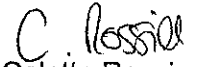
Les contributions des dix communes du district, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2006, ont atteint le montant de Fr. 352'830.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 27'582.20, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 380'412.20.

Au niveau des charges, les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales pour 2007 s'élèvent à Fr. 7'293.-.

Le montant total des charges s'étant élevé à Fr. 7346.15, le résultat net de l'exercice 2007 est de Fr. 373'066.05. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2007 est de Fr. 1'507'830.76.

Au nom du Conseil administratif


Jean de Gautard
Président
Syndic de St-Légier-La Chiésaz


Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires
intercommunales de la Riviera

Annexe : Comptes 2007

Vevey, le 2 avril 2008 LMS/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2007		COMPTES 2006
<u>ACTIF</u>			
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	2'473.55		3'295.50
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	10'160.55		11'348.65
Titres et placements	1'490'000.00		1'120'000.00
Impôt anticipé à récupérer	11'383.36		1'192.31
Intérêt couru sur compte à terme fixe	1'106.30		6'048.00
TOTAL DE L'ACTIF	1'515'123.76		1'141'884.46
<u>PASSIF</u>			
Facture à payer	7'293.00		7'119.75
	7'293.00		7'119.75
<u>Fonds propres</u>			
Capital au 1er janvier	1'134'764.71		783'230.80
Résultat de l'exercice	373'066.05		351'533.91
Capital au 31 décembre	1'507'830.76		1'134'764.71
TOTAL DU PASSIF	1'515'123.76		1'141'884.46
<u>Compte d'exploitation au 31 décembre</u>			
	COMPTES 2007	BUDGET 2007	COMPTES 2006
<u>PRODUITS</u>			
Revenus des capitaux	27'582.20	20'000.00	9'454.57
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	352'830.00	349'270.00	349'270.00
TOTAL DES PRODUITS	380'412.20	369'270.00	358'724.57
<u>CHARGES</u>			
Frais bancaires	53.15	-	70.91
Frais de secrétariat et de fonctionnement	7'293.00	6'000.00	7'119.75
TOTAL DES CHARGES	7'346.15	6'000.00	7'190.66
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice	373'066.05	363'270.00	351'533.91

Ville de Vevey
Direction des finances
Le chef de service


G. Altermath

Vevey, le 13 mars 2008